



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFO RUP

Semaine du 7 au 11 janvier 2019

L'équipe d'EURODOM vous présente ses meilleurs vœux pour 2019.

LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE POURSUIVENT LEURS NÉGOCIATIONS SUR LE BUDGET EUROPÉEN 2021-2027 : Mardi 8 janvier, le Conseil des ministres, désormais sous présidence roumaine, s'est réuni afin de poursuivre ses travaux sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Plusieurs Etats membres (Pologne, République tchèque, Italie, France, Irlande et Espagne) ont réitéré leur opposition aux réductions budgétaires proposées pour la politique agricole commune (PAC) ou à celles prévues pour la politique de cohésion. Ainsi, la délégation française a affirmé que la PAC « *doit être maintenue à son niveau actuel à 27* ». La Suède et l'Allemagne se sont montrées favorables à ces coupes. La présidence roumaine a indiqué qu'elle souhaitait « *faire progresser au mieux les négociations avant les élections européennes de mai 2019* », à l'issue desquelles le Parlement européen sera renouvelé. Dans cette optique, le prochain CFP sera abordé chaque mois par le Conseil des ministres, ainsi que lors des réunions du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement prévues en mai et en juin. Le Commissaire au budget, Günther Oettinger, a appelé de ses vœux un accord politique à ce sujet en octobre, c'est-à-dire avant l'entrée en fonctions de la nouvelle Commission européenne, prévue pour novembre 2019. Pour rappel, les dirigeants nationaux se sont fixés comme objectif d'atteindre un accord à l'automne 2019 (*voir les InfoRUP datés du 7 et du 14 décembre 2018*).

LA NOUVELLE PRÉSIDENTE ROUMAINE DU CONSEIL DE L'UE FAIT DE LA POLITIQUE DE COHÉSION SA PRIORITÉ

La Roumanie est devenue à partir du 1er janvier dernier, le pays présidant le Conseil de l'UE, et ce pour 6 mois, succédant à l'Autriche. Aussi, le ministre roumain délégué aux Affaires européennes, George Ciamba, a présenté les priorités de son pays ce mardi 8 janvier, en mettant l'accent principal de leur action sur la politique de cohésion, et, dans une moindre mesure, sur la politique diplomatique de l'UE. L'action de la présidence portera notamment sur la tenue du calendrier législatif prévu pour les textes relatifs à la politique de cohésion, notamment la réforme du règlement FEDER ainsi que celui portant dispositions communes à tous les fonds européens, dans le cadre de la négociation du CFP post 2020. L'objectif est de parvenir à une position commune du Conseil sur ces deux textes avant le Conseil des affaires générales dédié à la cohésion et prévu le 25 juin 2019. La précédente présidence autrichienne avait mené les négociations par grands « blocs » thématiques, au nombre de huit, une logique que la présidence roumaine entend maintenir.

DÉBAT AU PARLEMENT EUROPÉEN SUR L'ARRÊT DE LA CJUE DU 25 JUILLET 2018 RELATIF A LA MUTAGENÈSE

Lundi 7 janvier 2019, les commissions ENVI et AGRI du Parlement européen se réunissaient pour un échange de vues sur l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 25 juillet 2018. Dans cet arrêt, la CJUE a considéré que les techniques de mutagenèse étaient assimilables à des OGM et par conséquent qu'elles étaient soumises au cadre législatif de la directive « OGM » 2001/18/CE. La Commission européenne a délivré trois messages au Parlement européen. En premier lieu, elle considère que cet arrêt clarifie le champ d'application de la législation relative aux OGM mais pose des problèmes de mise en œuvre car il est difficile de différencier des produits finaux identiques issus de techniques de modifications génétiques différentes. En deuxième lieu, la Commission a affirmé ne pas vouloir préparer une évaluation de la législation OGM ni présenter une nouvelle proposition législative dans le cadre de la présente Commission. En troisième lieu, elle considère les techniques de mutagenèses « très prometteuses » et enjoint les institutions européennes de la prochaine législature à organiser un nouveau cadre législatif pour prendre en compte les évolutions de la science et les enjeux liés à l'innovation, à la compétitivité et à l'agriculture durable. Le Parlement européen est apparu divisé sur l'arrêt de la CJUE lors de cet échange des vues. D'une part, certains députés sont opposés aux conclusions de l'arrêt, car ils considèrent que la mutagenèse est indispensable au développement d'une agriculture compétitive et que sa nature est profondément différente des techniques OGM (insertion d'un

ADN étranger). D'autre part, des députés soutiennent les conclusions de l'arrêt de la CJUE qui respectent, selon-eux, le principe de précaution compte tenu des incertitudes scientifiques liées aux conséquences des techniques de génie génétique. Enfin, certains députés adoptent une position médiane, considérant qu'il est nécessaire de développer une nouvelle législation pour prendre en compte la complexité scientifique de ces différentes techniques de modification génétique.

BREXIT – THERESA MAY VA DEVOIR FAIRE FACE AU VOTE DU PARLEMENT BRITANNIQUE SANS CONCESSIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE :

Dans la continuité de sa position adoptée le 25 novembre 2018 lors du Conseil européen extraordinaire, la Commission européenne a réaffirmé vendredi 11 janvier, par la voix de son Président, qu'elle ne souhaitait pas négocier un nouvel accord de retrait avec le Royaume-Uni. L'UE reste donc dans l'attente du vote du Parlement britannique prévu le 15 janvier. Ce vote, initialement prévu le 11 décembre 2018, avait été reporté par Theresa May qui ne disposait pas d'une majorité, confrontée aux craintes de nombreux parlementaires britanniques à l'égard d'un accord qui maintiendrait le Royaume-Uni dans l'Union douanière tout en le privant de son pouvoir de décision (mécanisme dit du « filet de sécurité/ backstop »). La volonté exprimée par le porte-parole de la Commission européenne, Margaritis Schinas, de parvenir à un accord définitif au plus vite une fois l'accord provisoire signé, est la seule garantie que possède Theresa May pour faire basculer le vote de la Chambre des Communes. Le Premier ministre britannique se retrouve donc dans un contexte comparable à celui de la fin d'année, avec l'obligation d'obtenir un consensus, à partir d'un accord qui ne semble satisfaire ni les proeuropéens, ni les pro-Brexit. Par ailleurs, mardi 8 et mercredi 9 janvier, le Parlement britannique a adopté deux amendements avec une étroite majorité (respectivement 7 et 11 voix d'écart). Le premier amendement limite la possibilité du gouvernement d'accepter un Brexit sans accord, puisqu'il prévoit que toutes les dépenses nécessaires pour engager le Brexit nécessiteront un vote préalable du Parlement. Le second amendement oblige Theresa May à retourner devant le Parlement dès le 21 janvier en cas de défaite le 15 janvier. Ces deux revers successifs du gouvernement témoignent de l'incapacité du Premier ministre à trouver un terrain d'entente avec la Chambre des Communes.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 14 AU 18 JANVIER 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 14/01	ASSEMBLEE PLEINIÈRE - Strasbourg			
Mardi 15/01	ASSEMBLEE PLEINIÈRE - Strasbourg			
Mercredi 16/01	ASSEMBLEE PLEINIÈRE - Strasbourg			
Jeudi 17/01	ASSEMBLEE PLEINIÈRE - Strasbourg			
Vendredi 18/01				